



Communes du
Patrimoine Rural
de Bretagne

TRAVAUX SUBVENTIONNABLES POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI ET LES AMENAGEMENTS DE BOURGS AU TITRE DES COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE

OPERATIONS PRIVEES

CONSEIL REGIONAL	TAUX D'AIDE
. Travaux d'intérêt patrimonial : Maçonnerie ou taille de pierre Enduits ou joints traditionnels Menuiseries bois Peinture des menuiseries Charpente Couverture Murs et murets anciens de qualité	15% TTC Seuil minimum des travaux : 5 000 € Plafond de subvention : 20 000 €

OPERATIONS PUBLIQUES

CONSEIL REGIONAL	TAUX D'AIDE
. Restauration de bâtiments publics : Maçonnerie ou taille de pierre Enduits ou joints traditionnels Menuiseries bois Peinture des menuiseries Charpente et Couverture Murs et murets anciens de qualité Petit patrimoine (four, puits...)	20% HT Seuil minimum des travaux : 5 000 € Plafond de subvention : 45 000 €
. Effacement des réseaux et mise en lumière	20% HT sur le reste à charge de la commune déduction faite des aides du SDE Plafond de subvention : 45 000 €
. Signalisation et interprétation du patrimoine	20% HT Seuil minimum des travaux : 5 000 € Plafond de subvention : 45 000 €
. Aménagement voirie Pavés en granit Revêtement qualitatif de type goasq ou stabilisé à la chaux	20% HT Seuil minimum des travaux : 5 000 € Plafond de subvention : 45 000 €

Les conditions:

- Le bâtiment doit être retenu dans l'Etude Label et inscrit dans le Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP).
- Les travaux doivent respecter le Cahier de Prescriptions Architecturales.